

MM. Cahala et Franklin-Bouillon, députés de Seine-et-Oise, ont accompagné hier, au Palais-Bourbon, leur nouveau collègue, M. Sarret.

M. Franklin-Bouillon avait en mains un morceau de grille et un éclat de pierre qu'il avait l'intention de lancer contre les nombreux projectiles jetés contre ses amis par les émeutiers. Il s'est élevé avec force contre les violences auxquelles les manifestants ont pu se livrer.

Les trois parlementaires de Seine-et-Oise ont exprimé leur joie du succès qu'ils ont remporté hier.

« Plus que, ont-ils dit, M. Bergery avait jeté un défi, nous l'avons relevé. Une victoire incontestable a couronné nos efforts. M. Sarret a été élu député par rapport au second tour du scrutin de 1932. Un tel déplacement de voix est une circonstance telle que celle de Mantes est tout à fait significative. »

SIX ANNÉES PERDUES  
par suite d'une maladie d'estomac

Si vous souffrez de troubles gastriques de quelque espèce qu'ils soient, lisez la lettre suivante de M. W. H. :  
« Je considère comme un devoir de vous exprimer mon profond regret de ne pas avoir pu vous rendre personnellement pour le bien que m'a fait la Poudre Maclean pour l'estomac. Ma maladie d'estomac fut des plus rebelles et me fit perdre six années de travail. Grêve atteinte par les gaspards de la guerre, je passai deux ans à l'hôpital avant d'être démolé; depuis lors je fis des séjours dans plusieurs hôpitaux; en dernier lieu j'eus à subir une grave opération et fus, une fois de plus, hospitalisé pour gastrite chronique. Pendant ce séjour, je suivis un traitement par la Poudre Maclean et le pus enfin quitter l'hôpital. Depuis, je continue à prendre la Poudre Maclean pour l'estomac et peux affirmer que je me sens infiniment mieux que je ne l'ai été à aucun moment depuis 1910 et que je n'ai plus perdu une journée de travail. »  
Si la Poudre Maclean peut amener une guérison aussi complète, dans un cas tel que celui de M. W. H., imaginez le bien qu'elle peut vous faire d'aujourd'hui. Hâtez-vous d'en acheter un flacon chez n'importe quel pharmacien, mais ayez soin d'exiger qu'il porte la signature ALEX-C. MACLEAN. 9224.

UN CONSUL ITALIEN VICTIME  
D'UNE TENTATIVE  
D'EMPOISONNEMENT

M. Pietro Gerbone, consul d'Italie pour les huit Etats de l'ouest des Etats-Unis, et quarante-trois hommes d'affaires de Denver (Colorado), ont subi un grave empoisonnement l'issue d'un banquet donné la semaine dernière.  
On apprend aujourd'hui que six médecins, commis par la police aux fins d'analyse, ont trouvé des poisons chimiques et deux autres nocifs dans les aliments servis aux convives. Il semble donc qu'il s'agit d'une tentative d'attentat contre le consul d'Italie. Le consul, qui est remis de son indisposition, a déclaré qu'il n'avait fait aucune représentation auprès du gouvernement américain, et qu'il avait confiance dans le résultat de l'enquête en cours.

« Votre potage n'a pas de corps ? Fardi ! Vous m'y avez oublié ! »  
Le roi d'Indochine

LANCÉMENT D'UN SOUS-MARIN  
A CHERBOURG

Le sous-marin « Agosta », de 1.500 tonnes, du type « torpilles », a été lancé hier matin, avec succès, à l'arsenal de Cherbourg. Ce navire a 92 mètres de longueur, 8 m. 20 de largeur et 4 m. 50 de tirant d'eau. Il est actionné, au sonnet, par deux moteurs Diesel de 3.500 CV. Chaque moteur a une vitesse de vingt nœuds, et en plongée, par deux machines électriques, donnant une vitesse de onze nœuds.  
L'armement du sous-marin comprend un canon de 100 mm, deux tubes lance-torpilles et deux mitrailleuses. Le navire pourra tenir la mer pendant un mois sans se ravitailler.

RELUISEUL  
Johnson  
brille en séchant tout ce qu'on y touche !  
nettoie les linéaires, les boutons, le chouchou, le ferrouilly, etc...  
Agents régionaux demandés  
GROS : 6, RUE DU GUIDE, ASNIÈRES (SEINE)

UN INCENDIE A DÉTRUIT  
UN ENTREPÔT A STRASBOURG

Un incendie a détruit, hier matin, un grand entrepôt de la ville de Strasbourg, rue de Bismarck, par de la gare Cerfame. Vers 2 h. 15, un employé de chemin de fer aperçut des flammes sortant de l'entrepôt. Il avertifia la gare, qui prévint immédiatement les pompiers.

A 10 h. 30, le feu était éteint, mais une garde est restée sur les lieux pour inonder les décombres et éviter des retours de flamme. L'entrepôt incendié était un bâtiment à deux étages, d'une longueur de 40 mètres, une largeur de 30 mètres et de 25 mètres de hauteur. Toutes les marchandises entreposées, papiers, produits chimiques, ont été réduits en cendre. Les dégâts sont évalués à plus de cinq millions.

Pourquoi la REVOLINE est-elle devenue si rapidement le trésor des Ménagères ? C'est qu'avec une seule boîte, un seul produit on blanchit tout, on nettoie tout, on fait tout briller sans économie. Essayez la REVOLINE et vous y resterez attachés. En vente partout. Agent Général : DORANGE, 10, Sébastopol à Lille. 9250.

L'EXPOSITION DES ARTISANS  
DE FRANCE

« Afin d'aider les artisans à surmonter la crise économique qui sévit actuellement, le Soutien Artisanal organise une exposition qui se tiendra à Paris, en juin prochain.  
« Cette manifestation qui a pour but de créer aux artisans de nouveaux débouchés en faisant connaître au public leur production, groupera tous les artisans de France et des Colonies qui n'emploient pas plus de cinq ouvriers. Elle comprendra une section d'apprentis et de compagnons ainsi qu'une section de nouveautés et inventions. Le titre de : Un des premiers artisans de France est décerné à ceux qui ont obtenu le plus de médailles.  
« Pour tous renseignements, écrire à : Soutien Artisanal, 10, rue du Pont-neuf-Choux, Paris (3e). »

REVUE AGRICOLE  
POUR LA DÉFENSE  
DANS LE SOLESMOIS

UN CONGRÈS INTERSYNDICAL AGRICOLE A ESCARMAIN

Dimanche après-midi, à eu lieu à Escarmain, près de Solesmes, un très intéressant Congrès inter-syndical agricole. Le congrès a été présidé par M. L. Feron, secrétaire de l'Union Agricole de Cambrai, président de la section de Solesmes.



Les Agriculteurs réunis devant la Mairie d'ESCARMAIN.

Le congrès a été présidé par M. L. Feron, secrétaire de l'Union Agricole de Cambrai, président de la section de Solesmes.

LES RECENTES DISPOSITIONS

Le conférencier exposa ensuite très clairement la situation présente que créent les nouvelles dispositions : premièrement, le report ; le Ministère de l'Agriculture a accepté des contrats de stocks trop importants, 20 millions de quintaux ! A partir du 15 juillet, tous les blés stocks seront reportés. Les meuniers seront obligés d'en incorporer une partie dans les moutures. La prime sera supprimée. Deuxièmement : la réduction du taux de blutage. La Meunerie sera obligée de dématérialiser ou exporter 10 kilos de farine basse par quintal. Troisièmement : le contrôle ; aux 15 contrôleurs qui, il y a 5 semaines se partageaient la France, on a ajouté 70 employés des Contributions Indirectes et 70 employés délégués des producteurs. Ces contrôleurs ont été formés par des cours à l'Institut Agronomique, et ils ont commencé à travailler.

LE PRIX DU PAIN  
ET LA VIE CHÈRE

Nous lisons dans le Bulletin de l'A. G. F. B. : « ce qui suit :  
« Le prix du pain préoccupe vivement l'opinion agricole et les milieux de régulation des interventions du pain, que l'on désire corrélative de la majoration mensuelle du blé, fut l'objet de critiques violentes.  
« Nous insistons sur le fait que le blé et celui du pain est tout à fait normal ; c'est la conséquence d'une Loi de taxation non respectée.  
« Nous insistons : cette anomalie ; le prix du pain basé sur un cours légal du blé non respecté, alors que la vente du blé au cours légal est en fait impossible.  
« Evidemment l'absence de contrôle dans l'application des mesures de répression des excédents a conduit à cette situation scandaleuse.  
« Le prix du pain est fixé en général par les départements de 1 fr. 85 à 2 fr. 20, d'un cours de la farine voisine de 200 francs, et un cours du blé théorique de 127 fr. départ culture.  
« De tous ces éléments, seul le prix du blé non respecté, le prix réel des farines, en dépit des réglementations existantes est infiniment variable et oscille de 160 à 200 fr. Quant au prix réel, les écarts sont aussi très grands suivant les régions ; les cours oscillent de 110 à 85 francs. L'écart entre le prix réel du blé et du pain est considérable. C'est un scandale qu'il faut faire cesser.  
« Beaucoup de Commissions départementales se sont émues de cette situation, certaines, justement désireuses de réduire les profits des intermédiaires qui sont actuellement les seuls bénéficiaires de cet écart anormal, ont demandé la réduction des marges de mouture et de panification. Une réaction sensible peut être effectuée ; dans certains départements la marge de mouture est de 14 fr. celle de panification 62 fr. et par conséquent, le blé au cours légal d'un grand nombre de matières premières et de la main-d'œuvre.  
« Pour ce qui concerne le département du Nord la marge de mouture est de 14 fr. celle de panification de 62 fr. ; il semble possible de les réduire l'une et l'autre de 25 à 30 %, sans nuire en quoi que ce soit, au rendement des transformateurs ; de cette façon il serait possible, tout en veillant à l'application stricte de la Loi du prix minimum d'une part, et en essayant les mesures de panification d'autre part, de maintenir le prix du pain à 1 fr. 85 à 1 fr. 95 au kilo, et ceci jusqu'à la moisson prochaine.  
« Comme note judicieusement l'A. G. F. B. : « en outre la déflation des prix des principaux produits agricoles est faite, ce n'est pas la faute des paysans si les consommateurs ne s'en sont pas encore aperçus. »

JARDINAGE  
PRATIQUE

Les travaux en Mai  
JARDIN POTAGER  
Les semis et plantations se font en plein air : tomates, bettes, brocolis, carottes, céleri-rave, chicorée, frites, chicorée sauvage (pour barbe-de-capucin et endive), choux de Bruxelles, choux-fleurs, choux de Chine, choux-napets, choux pommés d'hiver, choux-raves, nichons, laitue batavia, oseille, scarole, en place ; haricots, navets, panais, pois, radis. Mettez en place aubergines, courges, melons et tomates dès que les gelées ne sont plus à craindre. Planter de l'ail (pour obtenir l'ail rond fin juillet). Repiquez : céleris, poireaux, etc. Liez les salades bonnes à cueillir, pines, fèves, pois et tomates ; raves, haricots et pois. Récoltez : artichauts (sur vieux pieds), asperges, coriandre, (de chassais), cardes, choux, choux et choux-fleurs, haricots, épinards, fèves, laitues et navets (de chassais), poireaux, pois (semés le 25 Novembre), pommes de terre (de chassais), radis, etc.

JARDIN FRUITIER

Enlevez arbris et auvents. Binez le sol. Eclaircissez poires, pommes,abricots, pour les obtenir plus beaux. Continuez à bourgeonner les pêchers ; pincez les autres arbris ; paillez en vert les branches à guider. Pratiquez les dernières greffes. Enlevez les dernières récoltes. Détruisez les insectes nuisibles. Ramassez et enlevez puis brûlez les poires caibées (écidomyie noire), les feuilles cloquées des pêchers, tavelés des pêchers, les pêchers, à la bouillie bordelaise. Récoltez fraises hâtées.

JARDIN D'AGRÈMENT

Mettez en place sur les pelouses, les plantes à feuillage très développé : aralia, cyperus, gynurie, phoridium, rhubarbe, ricin, wisteria, etc. Désherbez. Arrosez les pelouses et tondez les tous les quinze jours. Enlevez les plantes formant garniture du printemps des corbeilles ; jetez les plantes annuelles ; replantez les standards. Vers la fin du potager pour l'année suivante. Mettez les engrais et labourez les corbeilles pour y planter la garniture d'été : balsamines, bégonias, calceolaires, coréopsis, fuchsias, géraniums, héliotropes, sauges, zinnias, etc. Faites les derniers semis de plantes annuelles pour l'arrière-saison : acroclimies, argemone, basilic, colchire, godaï, godaï, godaï, immortelles à bractées, jolobias, malpas, néphtélias, pétunias, phlox de Drummond, pourpier à grande fleur, salpiglossis, tabacs, verticilles. Semer et repiquez les plantes bisannuelles et vivaces pour en obtenir la floraison l'année suivante : anémone, aconit, ancolie, aster, calceolaires, camphris, campanules diverses, chrysanthèmes d'automne, cyclamens d'Europe, épiobe à épi, érigeron, fraxinelle, gallardes, hémion, collets des fleuristes, pentstémone, phlox vivaces, primévères de Chine, roses trémières, saponaires, etc. Plantes : balisiers, bégonias tubéreux, dahlias, gladiolus ; semez vers le 20 les plantes d'orange. Cueillez un grand nombre de fleurs.

CONSEILS AUX ACHETEURS  
DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Les cultivateurs qui veulent créer des prairies s'adressent généralement aux mélanges de graines, offerts par le commerce ; ces mélanges ne sont pas sans reproches. Ils contiennent souvent des espèces indésirables ou mauvaises dont le faible prix explique la présence, comme la canche flexueuse, la bouque laineuse, la fève odorante, et pour les espèces vendues isolément, pour éviter des mécomptes, le cultivateur doit se procurer des semences par espèces séparées et faire lui-même ses mélanges ; les semences de qualité sont plus chères, mais elles donneront de meilleurs résultats.  
On ne saurait donc trop recommander aux exploitants de s'entourer de toutes les garanties nécessaires dans l'achat de leurs semences fourragères. Ils doivent perdre l'habitude de s'adresser au premier négociant venu qui vend des graines, comme il vendrait du sucre ou du café sans se donner la peine d'en déterminer la qualité.  
Déjà les maisons sérieuses ont compris qu'il fallait marcher avec de pareils errements et, à l'instigation de la Station d'Essais de Semences, elles indiquent sur les emballages et sur les factures la pureté, la faculté germinative et l'origine de leurs produits.  
Le jour où ce mode de transaction se généralisera, dit M. le Professeur Schribaux, on verra disparaître de nombreux flibustiers qui sont la honte et les plus ennemis du commerce des semences.

REVUE AGRICOLE  
L'APPLICATION DE LA LOI DU 17 MARS  
SUR LA DÉFENSE DU BLÉ

Les difficultés éprouvées par les producteurs de blé pour couler leur récolte et les entorses pratiquées ouvertement aux lois des 10 juillet et 29 Décembre 1931 ont conduit le Gouvernement à légiférer à nouveau pour remédier à cette situation.

Le texte voté à la quasi-unanimité des deux Chambres, le 17 Mars, est celui que nous avons analysé, et qui nous avons analysé et précisé notamment les conditions dans lesquelles seront les opérations de report et le recensement des stocks et des emblavures ; il prévoit également la réorganisation du contrôle.

Plusieurs décrets et arrêtés ont déjà été pris en application de cette loi, un certain nombre restent à publier, mais le Ministère de l'Agriculture a envoyé à MM. les Préfets et aux Directeurs des Services Agricoles différentes circulaires qui contiennent les dispositions fondamentales de la Loi.

Ces dispositions ont pour objet :

- 1° De donner aux agriculteurs qui souffrent de la mévente, la possibilité de reporter leurs blés sur la prochaine campagne et les assurer du prix légal de 125 fr. 50 au quintal.
- 2° De pouvoir dans le cadre de la Loi, faire opérer le recensement des stocks existants, sur l'ensemble du territoire, et d'obtenir des vues précises sur les possibilités de la récolte prochaine.
- 3° De préciser les obligations de la meunerie, et notamment de réglementer la circulation et l'utilisation des produits de transformation.
- 4° D'organiser le contrôle effectif de l'application de la législation en vigueur et de faire connaître les conditions dans lesquelles les infractions seront poursuivies.

La loi du 10 juillet 1933 ne garantit-elle pas le prix minimum du blé que jusqu'au 15 juillet 1934, c'est-à-dire jusqu'à la date du 17 Mars, et que nous avons analysé, et qui nous avons analysé et précisé notamment les conditions dans lesquelles seront les opérations de report et le recensement des stocks et des emblavures ; il prévoit également la réorganisation du contrôle.

Le report des blés de la récolte de 1933 doit être effectué par les groupements agricoles et d'autre part par les meuniers et les négociants. Il faut éviter par un contrôle rigoureux, une inflation artificielle du report. Il convient que les quantités reportées soient strictement limitées au volume réel des stocks excédentaires. De même il est nécessaire, par la réalisation de Fédérations départementales des coopératives — coopératives véritables constituées conformément à la Loi du 5 Août 1920 — et la limitation du nombre des groupements dans chaque département, à effectuer le report, éviter les concurrences désordonnées au moment de la vente des blés reportés.

Si l'impossibilité de conserver le blé dans des locaux appropriés, les groupements coopératives, syndicats, sociétés d'Agriculteurs — pourront conclure, au dernier la laisser chez leurs adhérents. Les dits groupements conserveront la direction des opérations de report, mais seulement pour des blés réservés au prix légal. Ce prix sera justifié par le mode de paiement qui doit être opéré obligatoirement par l'intermédiaire d'une Caisse régionale de crédit agricole mutuel désignée à cet effet par la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Toute latitude est laissée au Ministère, de limiter les quantités à reporter dans le cas où la situation des emblavures laisserait prévoir une moisson tardive et par conséquent une période de consommation plus longue qu'à l'ordinaire.

LA DÉCLARATION DES STOCKS  
LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION  
DE LA LOI

Dans sa circulaire, le Ministère insiste pour qu'une large propagande soit faite en vue de la déclaration des stocks qui doit être effectuée avant le 31 Mai. En même temps aura lieu une déclaration des emblavements en blé pour la campagne en cours.

LA FOIRE AGRICOLE DE BAILLEUL

L'ouverture de cette manifestation annuelle a été favorisée par un temps exceptionnel qui incita de nombreux spectateurs à assister à la Foire. On avait déjà enregistré 2.000 entrées. L'exposition, installée sur le vaste terrain voisinant avec le Monument aux



Les membres du Jury entourant le Président de la Société d'Agriculture de BAILLEUL, M. César HERREMANN, qu'on voit au centre.

Morts, est disposée en forme de fer à cheval. A gauche s'étend une large allée, où se trouvent les stands des exposants ; à droite, les machines à vapeur, les appareils à gaz et électriques. T. S. F., machines à laver, présentation de produits divers, etc. Les machines à vapeur se succèdent les machines importantes : batteuses, charnues, broyeurs, concasseurs, malaxeurs, trieurs, etc. Le petit matériel de quincaillerie et de tôlerie, les autos de toutes marques et enfin les divers.  
Dimanche à 10 heures, le jury commença ses opérations. Il était composé de MM. Degrois, secrétaire de la Société d'Agriculture, maire de Merris ; Vaerenbergh, cultivateur à Méteren ; Poitvin, Em. et Journal, ingénieur du Génie Rural. A ces personnalités s'étaient joints MM. C. Herremann, président de la Société d'Agriculture ; J. Hie, maire de Baillieux ; Schribaux, ingénieur agricole, au maire de Baillieux ; P. Behaghe, président honoraire de la Société d'Agriculture.  
En raison du grand nombre d'exposants et de la variété des catégories, les opérations du jury furent des plus minutieuses.

Visite du Sous-Préfet de Valenciennes  
au Marché aux bestiaux et à l'Abattoir

M. Gaubert, le nouveau sous-préfet de Valenciennes, depuis qu'il a pris possession de son poste, donne chaque jour des visites nouvelles de l'intérêt qu'il porte à la région et au bien-être de ses administrés. Il a été accompagné par M. Hautecœur, vétérinaire départemental, Poitvin, vétérinaire de la ville ; Guiffroy, professeur d'agriculture ; Guimbert, directeur de l'Abattoir et de l'Octroi ;



EN HAUT : Les personnalités visitant le marché couvert. — EN BAS : M. GAUBERT s'intéresse aux installations de l'Abattoir.

le marché aux bestiaux et les abattoirs de Valenciennes.  
Il fut reçu et conduit par MM. Hautecœur, vétérinaire départemental, Poitvin, vétérinaire de la ville ; Guiffroy, professeur d'agriculture ; Guimbert, directeur de l'Abattoir et de l'Octroi ;

BLES DENATURES

Le blé contient beaucoup d'amidon, mais seulement 70 % de matières azotées. Il faut donc pour obtenir un aliment rationnel, le mélanger à un produit riche en matières azotées.  
Les Extraits de Soya, qui en contiennent 48 %, sont tout indiqués pour cet usage, pour leur présentation en grumeaux s'y prête facilement.  
Ecrire aux Huileries du Nord, à Lomme (service R), pour notice et échantillon.

Conseils aux Aviculteurs

Voici à notre avis ce qu'il faudrait cultiver sur un hectare de terrain : 30 ares d'avoine, 10 ares de trèfle, 10 ares de luzerne, 10 ares de sainfoin, 10 ares de fèves, 10 ares de pois, 10 ares de betteraves, rutabagas, carottes, 5 ares de choux, 3 ares de plantes aromatiques, 1 arbre, sauge, serpolet, etc. 7 ares de verdure perpétuelle, pissenlits, lisérés, chicorée, etc.  
Evidemment les assolements devraient varier chaque année et les cultures seraient bien soignées afin d'obtenir un maximum de production.  
Vous devez entreprendre un tel élevage si vous voulez de bonnes connaissances approfondies en aviculture et une aptitude spéciale d'éleveur.  
PAUL DUBUS.

Informations Avicoles

Calendrier des Expositions  
3-8 Mai. — Avignon. — 10<sup>e</sup> Exposition Internationale d'Aviculture organisée par la Société d'Aviculture de France, au cours de la grande Foire de Printemps d'Avignon. Pour tous renseignements, écrire : M. le commissaire général, Hôtel de Ville d'Avignon, Avignon.  
4-6 Mai. — Vannes. — 4<sup>e</sup> Exposition Internationale d'Aviculture organisée par la Société d'Aviculture du Morbihan. Prix très importants, exposition du Galinac-Club de France, pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général, M. R. Fouque, Ker-Kouan, Arradon, Morbihan.  
17-21 Mai. — La Rochelle. — Exposition Nationale d'Aviculture, organisée par la Société Départementale d'Aviculture de la Charente-Inférieure pendant les fêtes de la Pentecôte. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Alphonse Bouyer, président et commissaire général, 19, rue des Quatre-Sergents, La Rochelle.  
26-28 Mai. — Laval. — Exposition d'Aviculture organisée par le Syndicat Lavallois d'Aviculture, au cours de la VI<sup>e</sup> grande semaine du Limousin. Renseignements, s'adresser à M. Gabriel Avignon, secrétaire général du Syndicat à Crenn'Feun, Haute-Vienne, ou à M. Pierre Montérol, commissaire général adj., 34, rue de Lille, Paris.  
Fin Mai-Juin. — IX<sup>e</sup> Exposition Nationale d'Aviculture organisée par la Société d'Aviculture d'Anjou et de la Haute-Savoie, dans l'enceinte de la Foire-Exposition.  
Inscriptions, renseignements et programme à M. Jean d'Orly, président, 10 rue d'Italie, à Anancy.  
1<sup>er</sup> Décembre. — Lille. — Grande Exposition Internationale d'Aviculture de basse-cour, d'oiseaux de parc, de cages, de volières, etc. Organisée au Palais Rameau par la Société Les Aviculteurs du Nord de France. Renseignements, s'adresser à M. Benoît-Vilquin, secrétaire général, Chézennes (Nord).  
Pour prolonger la possession de l'herbe même par temps sec, pour obtenir de l'herbe en tout temps, riche et pour augmenter ainsi la production du lait et de la viande, appliquez dès le mois de Juin 200 kg. de NITRATE DE CHAUX par hectare sur vos prairies et pâtures. 9129.

DE HONCLÉ DES PLANTERS  
DE HYBRID DES FIANDRES

L'assemblée générale du Syndicat des Planters de Houlond des Flandres aura lieu le lundi 7 mai, à 14 h. 30, à Hazebroek, Maison de l'Agriculture.  
A l'ordre du jour : 1<sup>o</sup> Droits de douane et contingentement ; 2<sup>o</sup> programme du prochain concours, par M. Joseph DEBREDEL ; 3<sup>o</sup> l'anneau rouge et sa destination ; 4<sup>o</sup> la sélection du Houlond, par le BRETHEROUX, professeur d'Agriculture à Hazebroek ; 5<sup>o</sup> les résultats obtenus par l'élevage, par M. BOCQUET ; 6<sup>o</sup> le directeur de la Station Expérimentale de Semences à la Faculté des Sciences de Lille.

L'ASSEMBLÉE MENSUELLE  
DES AGRICULTEURS DU NORD

La prochaine assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu à Lille, Hôtel Maréchal, rue Solferino, le mercredi 2 mai, à 11 heures.  
A l'ordre du jour : Conférence de M. LÉNAERT, ingénieur Horticulteur, professeur spécial d'Horticulture, sur les méthodes à appliquer pour récolter en abondance de bons fruits.  
L'ONKÉ est le meilleur insecticide, employer le CURAZOL de R. MARTIN, à 50 mg. (V) plus loin aux annonces.